

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

DECRET D/2017/.....018/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2016/078/AN
DU 30 DECEMBRE 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

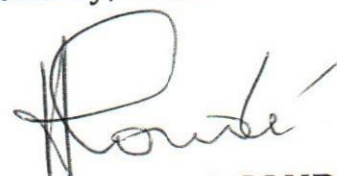
Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2016/078/AN du 30 décembre 2016, portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID) concernant le Projet d'Appui au Secteur de la Santé Post Ebola en République de Guinée, conclu le 16 octobre 2016, pour un montant de 51.240.000 Euros.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le24 JAN. 2017.



Prof. ALPHA CONDE